
Jour de séance 27

le jeudi 21 décembre 2017

9 h

Prière.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 30 janvier 2018, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

Il est unanimement convenu de passer outre aux affaires émanant de l'opposition.

La séance est levée à 10 h 52.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, volume 2 (information supplémentaire)	(20 décembre 2017) ;
<i>Liste non vérifiée des paiements aux médecins, 2016-2017</i>	(20 décembre 2017) ;
<i>Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2016-2017</i>	(20 décembre 2017) ;
<i>Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2016-2017</i>	(20 décembre 2017).